



recrutent

Un animateur territorial de santé (H/F) Bassin de santé intermédiaire de l'Est Cantal **Prise de fonction dès que possible**

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté se sont saisies des problématiques de santé qui émergeaient sur le territoire. Suite à l'impulsion de l'ARS et de son travail sur le projet régional de santé en 2016/2017, les deux collectivités territoriales ont souhaité élaborer une stratégie globale d'action et mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS).

Le Contrat Local de Santé de l'Est Cantal est l'un des outils à disposition du territoire en matière de santé, permettant de faciliter la coordination interprofessionnelle, de dynamiser le territoire, d'accompagner l'implémentation de projets spécifiques aux attentes et aux besoins à la fois des acteurs et des habitants et de fluidifier le partage d'informations, à la fois descendant, transversal et ascendant.

Le CLS est actif sur le Bassin de Santé Intermédiaire de l'Est Cantal, défini par l'Agence Régionale de Santé. Cela représente 88 communes, réparties sur 2 collectivités territoriales : Saint-Flour Communauté (53 communes) et Hautes terres Communauté (35 communes). Il balaye un champ d'actions étendu, avec 5 axes stratégiques et un axe transversal.

Les axes stratégiques du CLS sont :

- Renforcer l'offre de soins et de santé
- Santé mentale,
- Education à la santé, promotion et prévention
- Santé des séniors
- Santé précarité

Le Contrat Local de Santé, intégrant le volet santé mentale, signé en 2025, s'inscrit dans une démarche pluriannuelle établie sur la période 2023-2026.

Missions :

La mise en œuvre du deuxième Contrat Local de Santé à l'échelle de l'Est cantal, ainsi que son évaluation, sont confiées à un(e) coordonnateur(trice) territorial de santé.

Mission principale du poste : Animation et pilotage du

contrat local de santé

À ce titre, il-elle doit déployer les axes stratégiques du Contrat Local de Santé avec des fiches actions dédiées, en lien avec les personnes référentes de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, de la délégation départementale du Cantal de l'Agence Régionale de Santé et des partenaires locaux.

- Animer les instances de pilotages du CLS ainsi que les groupes élus des deux collectivités sur la thématique santé ;
- Conduire ou participer, en lien avec les personnes référentes, à la réalisation des projets en faveur de la santé qui figurent aux projets de territoire de chacune des collectivités ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions du Contrat Local de Santé (CLS), à l'échelle du Bassin Intermédiaire de Santé de l'Est Cantal correspondant aux territoires de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, en partenariat étroit avec la délégation du Cantal de l'A.R.S, et d'autres partenaires (GHT, CPAM, Conseil Départemental de l'ordre des médecins, associations locales,) ;
- Animer et coordonner le travail de réseau des acteurs du territoire, partenaires du CLS : institutions, associations, professionnels de santé, centres hospitaliers, collectivités territoriales et s'assurer de leur mobilisation ;
- Mettre en œuvre des actions de prospection des professionnels de santé et les accompagner dans leur démarche d'installation ;
 - Faciliter la structuration des professionnels au sein d'exercices coordonnés et de Maisons Médicales ;
 - Assurer une veille des opportunités de financements pour la mise en œuvre des actions et accompagner les collectivités dans leurs réponses aux appels à projets ;
 - Assurer une veille sur l'offre de soins du territoire, sur la réglementation et les dispositifs d'accompagnement pour les professionnels de santé et leurs évolutions, et veiller à l'actualisation du diagnostic du territoire pour faciliter la définition des orientations en matière de santé des prochains projets de territoire des collectivités.
- Communiquer et promouvoir le CLS en appui avec les services communication auprès de la population locale et vis-à-vis de l'extérieur,
- Rendre-compte de son action dans le cadre de comptes rendus de réunions et d'échanges avec les partenaires et financeurs du CLS.

Aptitudes requises :

Niveau requis :

- BAC +4-5 dans le domaine de la santé ou du développement territorial

- Formation supérieure en santé publique et/ou politiques sociales appréciée

Connaissances :

- Maîtrise de l'organisation du système de santé, des acteurs et institutions principales, des modes de financement en santé publique ;
- Connaissance du fonctionnement des professionnels libéraux, des exercices coordonnés et des enjeux de la désertification médicale en milieu rural ;
- Connaissance de sujets transversaux en santé publique : santé environnement, adaptation de la société au vieillissement, santé précarité, santé mentale, sport santé et activité physique adaptée ;
- Maîtrise de l'outil bureautique (Word, Excel, Power Point...).

Compétences :

- Aptitude au pilotage et au développement stratégique ;
- Compétences dans la coordination et l'animation de réseaux pluri-acteurs ;
- Compétences en gestion de projet et accompagnement de projet (analyse des besoins, élaboration et programmation de projets, demandes de financements, évaluation, accompagnements méthodologiques des porteurs de projets locaux)

Savoirs-être :

- Organisé, autonome, polyvalent et rigoureux ;
- Savoir être, bon relationnel, diplomatie et négociation ;
- Capacités de travail en équipe, et en transversalité ;
- Disponibilité et souplesse de travail.

Particularités dans l'exercice du poste :

- Savoir gérer son temps de travail entre deux structures partenaires
- Nombreux déplacements - Permis B et véhicule personnel indispensables
- Souplesse horaire
- Contraintes de travail le week-end ou en soirée, à l'occasion d'animations ou de réunions ponctuelles

Conditions d'emploi :

Catégorie : A

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Attachés territoriaux

Grade : Attaché territorial

Cadre statutaire : contractuel de droit public d'un an minimum.

Rémunération : selon grille indiciaire

Direction & service

Direction & service d'affectation : Sous l'autorité de la Direction Générale des Services

Résidences administratives et répartition du temps de travail :

- 50% à Saint-Flour Communauté - Village entreprises du Rozier Coren – ZA Rozier Coren -15 100 Saint-Flour

- 50% à Hautes Terres Communauté – 4 rue Faubourg Notre dame – 15 300 Murat.

Financement du poste :

Le coordonnateur territorial de santé fait l'objet d'un soutien financier de l'A.R.S Auvergne-Rhône-Alpes.

Organisation du travail :

Les congés, autorisations d'absence, RTT seront définis conjointement entre les deux collectivités ; l'agent sera soumis au règlement intérieur et au protocole de réorganisation du temps de travail de Saint-Flour Communauté. L'agent veillera à ce que le temps effectif de présence au sein des deux collectivités soit équitablement réparti. Le planning hebdomadaire de travail sera validé par les deux collectivités sur la base de 1 607 h de travail effectif.

Relations fonctionnelles :

- Sous l'autorité du responsable de pôle dynamique économique et attractivité de Saint Flour Communauté et de la responsable du pôle services à la population de Hautes Terres Communauté
- En relation avec : Les services administratifs des 2 E.P.C.I ; les services de l'ARS, délégation départementale du Cantal.

Moyens mis à disposition

- Local fonctionnel avec matériel informatique, photocopieur, scanner.
- Ecran multimédia, Connexion Internet et WIFI visiteurs.
- Véhicule professionnel pour les déplacements ou remboursement des frais kilométriques

Renseignements techniques auprès de :

M. Lionel SIGNORINI, responsable de pôle : l.signorini@saintflourco.fr
[06.37.06.05.33](tel:06.37.06.05.33)

Renseignements RH auprès de :

M. Pierre SALSAC : drh@saintflourco.fr

Adresser CV, lettre de motivation avant le 2 octobre 2025 à l'attention de :

Présidents de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté
Village d'entreprises
ZA Le Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR
recrutement@saintflourco.fr